

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévoist

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévoist, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévoist, le lundi 9 décembre 2024 à 18 h 30. La présente séance s'est ouverte à 18 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, et Me Caroline Dion, greffière.

1.
1.1

26060-12-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

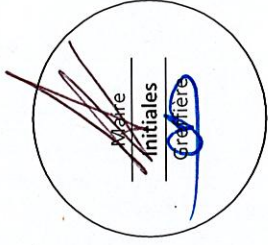
2.
2.1

26061-12-24

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 qui prévoient que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2025 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 a été dûment publié en date du 28 novembre 2024;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévoist

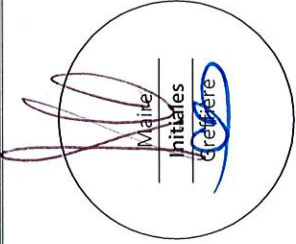
No de résolution

Il est proposé M. Joey Leckman et résolu unanimement :

1. D'adopter, pour l'exercice financier 2025, un budget équilibré des recettes et dépenses de 30 252 220 \$ réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2025</u>
Taxe sur la valeur foncière	
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	14 824 130 \$
1.1 Taux variés – 3 à 5 logements	478 960 \$
1.2 Taux variés – 6 à 11 logements	36 980 \$
1.3 Taux variés – 12 logements et plus	48 645 \$
1.4 Taux variés – Non résidentiel – Catégorie résiduelle	1 741 420 \$
1.5 Taux variés – Non résidentiel – Immeubles dont l'aire d'étage est supérieure à 2 600 m ²	1 205 810 \$
1.6 Taux variés – Terrains vagues	312 600 \$
1.7 Taux variés – Immeubles industriels	183 400 \$
1.8 Taux variés – Immeubles agricoles	8 150 \$
1.9 Taux variés – Immeubles forestiers	5 690 \$
1.10 Surtaxe – Terrains vagues non desservis	100 000 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	907 369 \$
Tarifification et compensation (eau, égouts, ordures)	3 257 590 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires)	495 928 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	506 090 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	2 214 300 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	2 775 158 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	1 150 000 \$
TOTAL DES RECETTES	30 252 220 \$

<u>DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2025</u>
1. Administration générale (conseil, direction générale, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC)	3 948 001 \$
2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	4 603 193 \$
3. Transport routier (voirie, ingénierie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en	6 145 377 \$



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

commun)	
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	4 089 101 \$
5. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	928 836 \$
6. Environnement	705 995 \$
7. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	3 482 122 \$
8. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	6 349 595 \$
TOTAL DES DÉPENSES	30 252 220 \$

14.
14.1

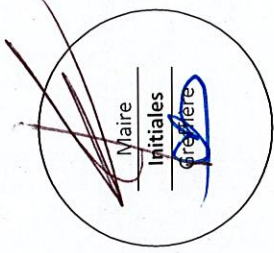
QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 05 à 19 h 14. Cette période de question a porté exclusivement sur le budget 2025 conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

15.
15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun conseiller n'est intervenu durant la période d'intervention des conseillers.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

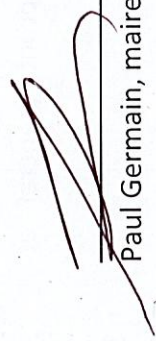
16.

16.1

26062-12-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

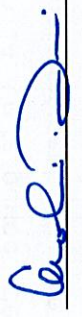
Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 14.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 26060-12-24 à 26062-12-24 contenues dans ce procès-verbal.



Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 26060-12-24 à 26062-12-24 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 9 décembre 2024.



Me Caroline Dion
Greffière